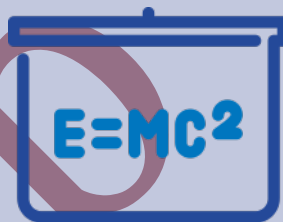




8 décembre 2018

DOSSIER SPECIAL CONCOURS
SESSION 2019

INFORMATIONS
CONCOURS SCINETIFIQUES



Les informations présentes dans ce dossier proviennent principalement
des sites des grandes écoles et du site [http://www. www. scei-concours. fr](http://www.scei-concours.fr)

Ce dossier a pour vocation de vous guider mais ne prétend pas à l'exhaustivité.

Nous espérons qu'il vous sera utile et nous vous remercions
de nous signaler toute erreur ou oubli que vous trouverez en le parcourant.

Bonne lecture et bon courage pour cette phase d'inscription !

Pour tout renseignement sur ce dossier :

Hélène FEST

Tél. : 06 84 78 49 68

Mail : hinrenaud@yahoo.fr

Retrouvez-nous sur www.peepllg.fr ou écrivez-nous à peep-llg@peepllg.fr

Concours Scientifiques -PEEP - LOUIS-LE-GRAND

SOMMAIRE

I	QUELQUES CONSEILS	3
I.A	S'inscrire aux concours	3
I.B	Pour travailler « efficacement »	3
I.C	Pour « bien vivre » sa prépa	3
I.D	En cas de difficultés psychologiques : le Relais Étudiants-Lycéens (REL)	4
II	MODALITES D'INSCRIPTION : PROCEDURE COMMUNE SCEI	5
II.A	Saisie et validation des données :	5
II.B	Envoi des pièces justificatives :	5
II.C	Paielement des frais d'inscription :	6
III	III. CALENDRIERS DES EPREUVES ECRITES 2019	7
III.A	Concours Mines-Ponts	8
III.B	Concours Centrale-Supélec	8
III.C	Concours Communs INP : épreuves écrites	10
III.D	Concours e3a	12
IV	FRAIS D'INSCRIPTION	13
IV.A	Banque X-ENS-ESPCI :	13
IV.B	Banque Mines Ponts	13
IV.C	Concours Centrale – Supélec	14
IV.D	Banque e3a :	14
IV.E	Concours commun INP (CCINP)	14
V	LES CONCOURS SCIENTIFIQUES FILIERES MP, PC, PSI	15
V.A	Concours des ENS, filières MP et PC	15
V.B	Concours des ENS et de l'École Polytechnique, filière PSI :	17
V.C	Concours de l'École Polytechnique (filieres MP et PC) et de l' ESPCI (filière PC)	19
V.D	Concours Commun MINES-PONTS :	22
V.E	Concours CENTRALE-SUPELEC :	23
V.F	Concours Communs INP (CCINP) :	24
V.G	Concours e3a :	25
VI	EPREUVES DES TIPE ET ADS	26
VI.A	Épreuve commune d'évaluation des TIPE, Concours Mines-Ponts, CCINP, e3a, et Centrale-Supélec :	26
VI.B	Épreuve d'évaluation des TIPE, concours des ENS (filieres MP, MPI et PC) :	27
VI.C	Épreuve d'ADS, concours de l'École Polytechnique, filieres MP et PC,	27
VII	PROCEDURE COMMUNE D'INTEGRATION	28
VII.A	Saisie de la liste de vœux :	28
VII.B	Proposition d'admission :	28
VIII	LIEUX DE PASSAGE DES CONCOURS ET HEBERGEMENTS.	29
VIII.A	Centres de passage des épreuves écrites, Académie de Paris	29
VIII.B	Lieux de passage des épreuves orales :	30
VIII.C	Internes à Louis le Grand :	32

I QUELQUES CONSEILS

I.A S'inscrire aux concours

- **Les inscriptions aux concours d'entrée aux grandes écoles sont, pour la plupart d'entre elles, dématérialisées. Elles s'effectuent sous votre seule responsabilité.**

Les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du dossier sont dématérialisées et à télécharger directement par le candidat sur <http://www.scei-concours.fr>



- **Inscriptions spécifiques** pour l'ENAC <http://www.enac.fr>, l'ENI <http://www.enim.fr> et l'entrée en troisième année des INSA <http://www.insa-France.fr>, consulter les sites internet.
- Nous vous conseillons de lire très attentivement les informations diffusées par le lycée et celles publiées sur les sites internet des écoles, de respecter strictement les procédures décrites dans les notices de concours (elles valent règlement) et de suivre les conseils indiqués, notamment :

« **N'attendez pas les derniers jours** »

« **Vérifiez vos choix optionnels** »

« **Respecter les dates limites** »

- **Surtout n'attendez pas le dernier jour**, personne n'est à l'abri d'une panne d'ordinateur (c'est déjà arrivé !) ou d'un site surchargé et le dépassement du délai est irrévocable. Aucune dérogation ne sera possible ! Un site surchargé n'est pas une excuse.
- Le lycée rejette toute responsabilité si l'étudiant ne se plie pas à ces conditions.
- Le coût des inscriptions aux concours peut s'élever à plus de 1 000 euros en fonction du nombre de concours choisis.
- Pour l'inscription et la présentation aux épreuves les **seuls documents d'identité acceptés** sont la **carte d'identité** ou le **passport**. Ils doivent être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagnée d'une traduction authentifiée) et **en cours de validité** (donc jusqu'à la fin des oraux !)
- **Vérifier dès à présent la date de validité de vos pièces d'identité (CI et passeport). Profiter des prochaines vacances pour demander leur renouvellement si nécessaire !**
- Les candidats handicapés ou atteints d'une **maladie chronique** peuvent bénéficier d'un aménagement d'épreuves pour certains concours. (SCEI onglet « Inscription » puis « Aménagements »).
- Sachez qu'il est possible, pour les étudiants dont les parents habitent en province, de s'inscrire dans un autre centre de concours, plus proche de leur domicile.



I.B Pour travailler « efficacement »

- Inciter votre fille ou votre fils à travailler toutes les matières : nombre d'anciens élèves X vous diront qu'ils sont rentrés à Polytechnique avec l'anglais ou le français.
- Réviser les matières au fur et à mesure dès qu'on commence à oublier un cours. Arrivé au concours, chaque cours aura alors été revu une dizaine de fois et sera parfaitement assimilé.
- Pour la mise en fiche dans certaines matières : le faire bien dès le début en les tapant, en les organisant rationnellement de façon notamment à faciliter les échanges avec des camarades et une relecture aisée le moment venu.
- Avant les oraux, lire sur Internet les rapports des jurys pour savoir ce qu'ils aiment entendre et ce qu'ils ne supportent pas. A la fin de la 1^{ère} année, si possible, prendre le temps d'assister à des oraux : cela permet de découvrir les types de sujets proposés et les attentes des jurys.

I.C Pour « bien vivre » sa prépa

- Inciter votre enfant à se détendre et à conserver une activité extrascolaire régulière.
- Assurer l'intendance, veiller à ce que vos enfants aient une alimentation équilibrée, un rythme de vie régulier et les aider à organiser leur travail. Les aider pour les formalités d'inscription aux concours car ces démarches demandent du temps ; il vaut mieux qu'ils consacrent ce temps à étudier ou à se détendre.
- Soutenir leur moral et toujours positiver. Ne jamais montrer votre stress pour eux !
- Être à leur écoute pour qu'ils vous parlent de leurs problèmes s'ils le souhaitent. **Une règle de base : ne jamais demander leurs notes.**
- En cas de difficulté dans une discipline, inciter le jeune à rencontrer le professeur concerné. Les équipes pédagogiques sont disponibles et prêtes à aider les élèves.

I.D En cas de difficultés psychologiques : le Relais Étudiants-Lycéens (REL)

- Les élèves de prépas, soumis à une forte pression dès la rentrée, peuvent connaître des problèmes d'angoisse, de dépression, des troubles du sommeil ou de l'alimentation, des difficultés de concentration plus ou moins sévères. Les parents sont souvent surpris par un enfant qui connaît là ses premières difficultés scolaires, et se sentent démunis, leur propre inquiétude pouvant les empêcher de réagir au mieux dans cette période critique.
- Il importe alors de ne pas hésiter à demander un avis spécialisé.

Nous avons la chance à Paris de disposer du Relais Étudiants Lycéens (R.E.L.), structure de consultations dirigée par des médecins psychiatres, qui propose des consultations spécifiques pour les élèves des CPGE.

L'accueil est assuré par une équipe pluri-professionnelle, provenant de la Clinique Médico-Universitaire Georges Heuyer, spécialisée dans la double prise en charge soins-études.

Ces consultations sont prises en charge directement par l'Assurance Maladie et sont donc gratuites pour le consultant

OÙ S'ADRESSER

Relais Étudiants Lycéens Georges Heuyer

60, rue des Grands Moulins 75013 Paris

Accueil : Madame E. RAGIL Tél : 01 45 83 89 15

M° 14 et RER C : Bibliothèque François Mitterrand | Bus : 89 et 62

II MODALITES D'INSCRIPTION : PROCEDURE COMMUNE SCEI

L'ensemble des démarches s'effectuent sur <http://www.scei-concours.fr>.

Les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du dossier sont dématérialisées. Elles devront être numérisées en pdf et téléchargées directement sur le site par le candidat.

Les inscriptions s'effectuent sous la seule responsabilité du candidat !!!

Il est impératif de respecter les délais, aucune dérogation n'est accordée !

Une note très précise de Mme Brutus, Provisoire adjointe, « Inscriptions aux concours d'entrée aux Grandes Écoles » a été distribuée aux élèves du lycée, nous vous recommandons de la lire attentivement.

3 Phases obligatoires :

II.A Saisie et validation des données :

INSCRIPTION SUR INTERNET

<https://www.scei-concours.fr>

Du lundi 10 décembre 2018 au vendredi 11 janvier 2019 - 17 heures

En cas de problème : 05 62 47 33 43 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h)

Aucune inscription ne sera acceptée après le 11 janvier 2019 -17h00.

- **Un numéro d'inscription et un code signature confidentiel** sont attribués au candidat. Ils seront nécessaires pour tout accès au serveur, jusqu'au terme de la procédure d'intégration.
- Le candidat vérifie l'exactitude des informations saisies et apporte les modifications nécessaires
- **Validation impérative !!!** L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.
- **Jusqu'au 11 janvier 2019 – 17 h 00**, le candidat pourra faire toutes les modifications utiles sur son dossier sans oublier de **revalider** à chaque fois son inscription.
- **La mention « dossier validé » doit toujours apparaître à l'écran avant déconnexion !**
- **Aucune inscription ne sera acceptée après le 11 janvier 2019 à 17h00**
- Pendant toute la durée des concours le candidat doit tenir à jour ses coordonnées (adresses postale et électronique, numéro de téléphone...) sur le serveur internet.



II.B Envoi des pièces justificatives :

- **Les pièces justificatives devront être télé-versées sur le site d'inscription avant le 21 janvier 2019 à 17h00**
Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site Internet.
- Les pièces justificatives devront être scannées et **télé-versées** en un seul exemplaire sur SCEI (format pdf, chaque document ne doit pas dépasser 2Mo).
- **Un seul fichier doit être fourni par pièce demandée.**
- https://www.sceiconcours.fr/inscription/documents_a_fournir.php
- **Jusqu'au 21 janvier 2019 - 17h00**, les candidats ont la possibilité de télé-verser une nouvelle version d'une pièce (qui remplacera la version précédente), sauf si le dossier est en cours de traitement.
- **Pièces justificatives obligatoires :**
 - Copie recto-verso d'un document d'identité, carte d'identité ou passeport (en langue française ou en langue anglaise ou accompagnés d'une traduction authentifiée) et valable jusqu'à la fin des épreuves (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.
 - Certificat individuel de participation à la JDC pour les candidats français nés entre le 11 janvier 1994 et le 11 janvier 2001 ; à défaut, selon le cas, attestation provisoire, certificat d'exemption ou attestation de recensement.
 - Pour les candidats boursiers, recto-verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse

- Pour les candidats pupilles de l'Etat ou pupille de la Nation, un extrait d'acte de naissance portant la mention « pupille de l'Etat » ou « Pupille de la Nation » selon le cas.
- Demande d'aménagement d'épreuve et dossier médical pour les candidats présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique doivent être adressés avant le 15 janvier :
<http://www.scei-concours.fr/amenagements/amenagements.php>
- Un certificat médical à télécharger pour certaines Écoles (X, ESPCI, Écoles militaires)
- Pièces spécifiques pour certaines écoles ou certains concours.
- Se reporter impérativement aux notices, aux sites des écoles et aux sites des concours, vérifier les modalités d'envoi et les dates limites !!

II.C Paiement des frais d'inscription :

- **Entre le 11 janvier et le 21 janvier 2019 à 17h00,**
- De préférence en ligne par **carte bancaire**. Le candidat recevra alors un reçu par courriel.
- Paiement possible également par chèque (le règlement par chèque doit être adressé avant le 21 janvier accompagné du bordereau d'envoi à télécharger sur le site internet SCEI, le cachet de la poste faisant foi) ou par virement bancaire
- Toutes les modalités sur le site SCEI : <https://www.scei-concours.fr/inscription/paiement.php>

ATTENTION !!!

**Le dossier d'inscription sera annulé
si l'une des pièces justificatives n'est pas fournie ou si les frais ne sont pas réglés
au 21 janvier 2019 à 17 heures**

III. CALENDRIERS DES EPREUVES ECRITES 2019

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES - SESSION 2019

	AVRIL																MAI															
	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J	V	S	D	L	Ma	Me	J					
MP - PC - PSI	CESI																															
TSI																																
TPC																																
PT																																
BCPST																																
TB																																

III.A Concours Mines-Ponts

Jours	Heures	Filières	Nature
Lundi 6 mai 2019	8 h à 11 h	MP, PC, PSI	Mathématiques I
	13 h à 16 h	MP, PC, PSI	Physique I
	16 h 30 à 18 h	MP, PC, PSI	Langue vivante
Mardi 7 mai 2019	8 h à 12 h	MP	Mathématiques II
		PC, PSI	Physique II
	13 h 30 à 16 h 30	MP	Physique II
		PC, PSI	Mathématiques II
	17 h à 18 h 30	MP, PC, PSI	Informatique
Mercredi 8 mai 2019	8 h à 11 h	MP	Sciences Industrielles ou informatique (selon option)
	8 h à 12 h	PC	Chimie
		PSI	Sciences Industrielles
	13 h 30 à 16 h 30	MP, PC, PSI	Français
	17 h à 18 h 30	MP, PSI	Chimie

III.B Concours Centrale-Supélec

III.B.1 Concours Centrale-Supélec - filière MP

ÉPREUVES ÉCRITES (HORS CYCLE INTERNATIONAL)

Horaires

Jour	Début	Fin	Durée	Épreuve
Jeudi 9 mai	8h00	12h00	4h	Mathématiques 1
	14h00	18h00	4h	Rédaction
Vendredi 10 mai	8h00	12h00	4h	Physique-chimie 1
	14h00	18h00	4h	Option S2I ou Informatique
Lundi 13 mai	8h00	12h00	4h	Physique-chimie 2
	14h00	18h00	4h	Langue vivante
Mardi 14 mai	8h00	12h00	4h	Mathématiques 2
	14h00	17h00	3h	Informatique

III.B.2 Concours Centrale-Supélec - filière PC

ÉPREUVES ÉCRITES (HORS CYCLE INTERNATIONAL)

Horaires

<i>Jour</i>	<i>Début</i>	<i>Fin</i>	<i>Durée</i>	<i>Épreuve</i>
Jeudi 9 mai	8h00	12h00	4h	Mathématiques 1
	14h00	18h00	4h	Rédaction
Vendredi 10 mai	8h00	12h00	4h	Physique 1
	14h00	18h00	4h	Chimie
Lundi 13 mai	8h00	12h00	4h	Physique 2
	14h00	18h00	4h	Langue vivante
Mardi 14 mai	8h00	12h00	4h	Mathématiques 2
	14h00	17h00	3h	Informatique

III.B.3 Concours Centrale-Supélec filière PSI

ÉPREUVES ÉCRITES (HORS CYCLE INTERNATIONAL)

Horaires

<i>Jour</i>	<i>Début</i>	<i>Fin</i>	<i>Durée</i>	<i>Épreuve</i>
Jeudi 9 mai	8h00	12h00	4h	Mathématiques 1
	14h00	18h00	4h	Rédaction
Vendredi 10 mai	8h00	12h00	4h	Physique-chimie 1
	14h00	18h00	4h	Option S2I
Lundi 13 mai	8h00	12h00	4h	Physique-chimie 2
	14h00	18h00	4h	Langue vivante
Mardi 14 mai	8h00	12h00	4h	Mathématiques 2
	14h00	17h00	3h	Informatique

III.C Concours Communs INP : épreuves écrites

III.C.1 Concours Communs INP – filière MP

Les épreuves de la filière MP :

	ÉPREUVE	DURÉE
Lundi 29 avril		
8h - 12h	Français - Philosophie	4h
14h - 18h	Mathématiques 1	4h
Mardi 30 avril		
8h - 12h	Physique - Chimie	4h
14h - 17h	Langue Vivante A	3h
17h30 - 18h30	Langue Vivante B (1)	1h
Jeudi 2 mai		
8h - 12h	Mathématiques 2	4h
14h - 18h	Informatique ou Sciences Industrielles (2)	4h
Vendredi 3 mai		
8h - 12h	Physique	4h

(1) Epreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour Lorraine INP - EEIGM : épreuve obligatoire.

(2) Au choix du candidat lors de l'inscription sur Internet.

III.C.2 Concours Communs INP – filière PC

Les épreuves de la filière PC :

	ÉPREUVE	DURÉE
Lundi 29 avril		
8h - 12h	Français - Philosophie	4h
14h - 18h	Mathématiques	4h
Mardi 30 avril		
8h - 12h	Physique	4h
14h - 17h	Langue Vivante A	3h
17h30 - 18h30	Langue Vivante B (1)	1h
Jeudi 2 mai		
8h - 12h	Modélisation des systèmes physiques ou chimiques	4h
14h - 18h	Chimie	4h

(1) Epreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour Lorraine INP - EEIGM : épreuve obligatoire.

III.C.3 Concours Communs INP – filière PSI

Les épreuves de la filière PSI :

	ÉPREUVE	DURÉE
Lundi 29 avril		
8h - 12h	Français - Philosophie	4h
14h - 18h	Mathématiques	4h
Mardi 30 avril		
8h - 12h	Physique - Chimie	4h
14h - 17h	Langue vivante A	3h
17h30 - 18h30	Langue vivante B (1)	1h
Jeudi 2 mai		
8h - 12h	Modélisation et ingénierie numérique	4h
14h - 18h	Sciences industrielles de l'ingénieur	4h
Vendredi 3 mai		
8h - 11h	Informatique	3h

(1) Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte excepté pour Lorraine INP - EEIGM : épreuve obligatoire.

HORAIRES

Horaires (heure de France métropolitaine)

FILIERE MP

JEUDI 18 AVRIL 2019	de 9 h 00 à 12 h 00 OPTION SC.INDUSTRIELLES ou INFORMATIQUE	de 13h30 à 14h30 QCM Anglais de 14 h 45 à 17 h 45 LANGUE VIVANTE
VENDREDI 19 AVRIL 2019	de 9 h 00 à 12 h 00 MATHÉMATIQUES 2	de 14 h 00 à 18 h 00 PHYSIQUE-CHIMIE
MARDI 23 AVRIL 2019	de 8 h 00 à 12 h 00 MATHÉMATIQUES 1	de 14 h 00 à 17 h 00 FRANÇAIS-PHILOSOPHIE

FILIERE PC

JEUDI 18 AVRIL 2019	de 9 h 00 à 12 h 00 CHIMIE	de 13h30 à 14h30 QCM Anglais de 14 h 45 à 17 h 45 LANGUE VIVANTE
VENDREDI 19 AVRIL 2019	de 9 h 00 à 12 h 00 MATHÉMATIQUES 2	de 14 h 00 à 18 h 00 PHYSIQUE-MODELISATION
MARDI 23 AVRIL 2019	de 8 h 00 à 12 h 00 MATHÉMATIQUES 1	de 14 h 00 à 17 h 00 FRANÇAIS-PHILOSOPHIE

FILIERE PSI

JEUDI 18 AVRIL 2019	de 9 h 00 à 12 h 00 PHYSIQUE-MODELISATION	de 13h30 à 14h30 QCM Anglais de 14 h 45 à 17 h 45 LANGUE VIVANTE
VENDREDI 19 AVRIL 2019	de 9 h 00 à 12 h 00 MATHÉMATIQUES 2	de 14 h 00 à 18 h 00 PHYSIQUE-CHIMIE
MARDI 23 AVRIL 2019	de 8 h 00 à 12 h 00 MATHÉMATIQUES 1	de 14 h 00 à 17 h 00 FRANÇAIS-PHILOSOPHIE
MERCREDI 24 AVRIL 2019	de 8 h 00 à 13 h 00 SC.INDUSTRIELLES	

IV FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidats boursiers, pupilles de la Nation ou de l'État bénéficient de la gratuité ou d'une réduction des frais de concours. Pièces justificatives à joindre au dossier d'inscription :

- Pour les candidats boursiers : La photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, **portant la signature du chef d'établissement** (sur la deuxième page)
- Pour les candidats pupilles de l'État ou pupilles de la Nation L'extrait d'acte de naissance portant soit la mention « pupille de l'État », soit la mention « pupille de la nation ».

A SAVOIR

La fondation LLG propose une aide de 200€

pour les élèves boursiers candidats aux concours afin de leur procurer une aide matérielle.

Voir sur le site du lycée "Aides aux étudiants"

S'adresser à votre CPE ou à anne.mockly@fondationlouislegrand.fr

Cette aide peut être étendue aux non boursiers rencontrant des difficultés circonstancielles

IV.A Banque X-ENS-ESPCI :

	Boursiers	Non boursiers
ENS (Paris, Lyon, Cachan, Rennes)	0 €	0 €
Ecole Polytechnique	0 €	120 €
ESPCI (filiale PC)	0 €	120 €

IV.B Banque Mines Ponts

	Boursiers	Non boursiers
Concours Communs Mines-Ponts : École des Ponts ParisTech, ISAE-SUPAERO, ENSTA ParisTech, TELECOM ParisTech, MINES ParisTech, MINES Saint-Etienne, MINES Nancy, IMT Atlantique (ex TELECOM Bretagne), ENSAE Paris	0 €	310 € (Pour l'ensemble des écoles)
Concours Mines-Telecom : ENSG Géomatique, ENSIEE, ENSSAT Lannion, ENSTA Bretagne, IMT Atlantique ingénieur Mines Nantes, IMT Lille Douai ingénieur Mines Douai, IMT Lille Douai ingénieur Mines Douai, IMT Lille Douai ingénieur Télécom Lille, Mines Albi, Mines Alès, Mines Saint-Etienne ingénieur ISMIN, Télécom Nancy, Télécom Physique Strasbourg, Télécom SudParis	0 €	285 € (Pour l'ensemble des écoles)
Concours TPE/EIVP	0 €	25€

IV.C Concours Centrale – Supélec

	Boursiers	Non boursiers
CentraleSupélec	0 €	170 €
CentraleSupélec étranger	0 €	170 €
CentraleSupélec + CentraleSupélec étranger	0 €	255 €
École Centrale de Lyon	0 €	110 €
SupOptique	0 €	110 €
SupOptique étranger	0 €	110 €
EC Lille	0 €	110 €
ECN École Centrale de Nantes	0 €	110 €
ECM École Centrale de Marseille	0 €	110 €
Arts et Métiers / ENSEA	0 €	135 €
UTT Université de Technologie de Troyes	10 €	110 €
EN Ecole Navale	0 €	0 €
ESTP	15 €	75 €

Les candidats ne sont pas tenus de s'inscrire à toutes les écoles du concours Centrale-Supélec.

IV.D Banque e3a :

Les frais à acquitter comprennent :

- d'une part, les frais de dossier communs ;
- d'autre part, les frais spécifiques à chaque concours et à chaque école en banque d'épreuves auquel le candidat s'inscrit ;
- Plus de détails sur <http://www.scei-concours> et sur la notice de concours e3a

Concours e3a	Boursiers	Non boursiers
Frais de dossier communs e3a (quel que soit le nombre de concours présentés)	0 €	85 €
Frais spécifiques (pour chaque concours ou école en banque d'épreuves)		
- Concours POLYTECH	0 €	85 €
- Écoles en banque d'épreuve	0 € à 25€	20 € à 55 €

IV.E Concours commun INP (CCINP)

- Les frais à acquitter comprennent :
 - D'une part **les frais de dossier communs** fixés à **190 €** pour les non boursiers quel que soit le nombre de concours présentés.
Les candidats boursiers, pupilles de l'État ou de la nation sont exonérés des frais de dossier communs.
 - D'autre part **les frais spécifiques à chaque concours** en banque d'épreuves.
- Exonération totale des frais pour les concours : Ecole de l'Air, ESM Saint-Cyr, ENSAI Rennes fonctionnaire
Plus de détails sur <http://www.scei-concours> et sur la notice CCP

V LES CONCOURS SCIENTIFIQUES FILIERES MP, PC, PSI

Afin d'éviter au maximum les chevauchements d'épreuves orales, une coordination est réalisée entre le **Concours Commun Mines Ponts / les Concours Communs INP / la Banque Centrale Supélec / l'École Polytechnique / e3a** et l'épreuve commune de TIPE.

V.A Concours des ENS, filières MP et PC

Les concours d'admission aux **ENS de Paris, de Cachan, de Lyon pour les filières MP et PC s'appuient sur des banques d'épreuves écrites communes. X-ENS-ESPCI.**

V.A.1 Nombre de places :

Les nombres de places par Écoles sont à retrouver directement sur les sites pour le concours 2019

Pour information en 2018	MP et MPI	MP Info	PC
Ulm (2017)	38	13	18
Lyon (2016)	18	24	24
Cachan (2016)	21	16	19
Rennes (2016)	12	10	

V.A.2 Sites internet

- <http://www.ens.fr>
- <http://www.ens-cachan.fr>
- <http://www.ens-lyon.fr>
- <http://www.ens.rennes.fr>
- www.banques-ecoles.fr

V.A.3 Date des écrits :

- MP/P, MP/I et PC du 18 au 25 avril 2019
- Le candidat devra imprimer sa convocation.


V.A.4 Résultats d'admissibilité

Les résultats d'admissibilité seront affichés dans les écoles et mis en ligne dans l'après-midi sur les sites des ENS ainsi que sur www.banques-ecoles.fr

- ENS Ulm : 6 juin 2019
- ENS Paris Saclay (Cachan) :
- ENS Lyon : jeudi 6 juin 2019 à 14 heures
- ENS Rennes :

V.A.5 *Épreuve de TIPE : Épreuve spécifique pour les ENS*

Les candidats admissibles devront transmettre par mail une version électronique du rapport écrit de leur TIPE.

 **ATTENTION** : Le candidat devra fournir et saisir en ligne sur le site SCEI plusieurs éléments au cours de l'année scolaire jalonnée en 4 phases. Voir le site SCEI pour toutes les informations.

V.A.6 *Date des oraux : du 17 juin au 14 juillet 2019,*

4 séries : le numéro de la série du candidat sera mentionné sur la convocation aux écrits.

Les épreuves orales de langue obligatoire de l'ensemble des écoles se dérouleront à l'École Polytechnique.

V.A.7 *Résultats d'admission :*

Les résultats d'admission seront affichés dans les Écoles et mis en ligne sur les sites des ENS :

- ENS Paris Saclay (Cachan) :
- ENS Rennes :
- ENS Lyon : vendredi 19 juillet 2019 à 12 heures
- ENS Ulm : vendredi 19 juillet 2019

V.B Concours des ENS et de l'École Polytechnique, filière PSI :

Les concours de l'ENS de Paris (Ulm), de l'ENS Cachan et de l'ENS Rennes sont organisés en banque d'épreuves écrites et orales avec le concours de l'École Polytechnique.

L'ENS de Cachan gère en totalité les épreuves écrites de ce concours <http://www.ens-cachan.fr>



École Polytechnique :

- Il faut fournir un certificat médical d'aptitude à faire compléter par un médecin au choix du candidat à télé-verser sur le site d'inscription SCEI.
- Il faut passer les épreuves d'évaluation physique et sportive obligatoires :
 - Épreuve de natation 50 m nage libre.
 - Épreuve de course 100 m pour les garçons et 60m pour les filles.
 - Épreuve de course 1.000 m pour les garçons et 600m pour les filles.

V.B.1 Sites internet :

- <http://www.ens.fr>
- <http://www.ens-cachan.fr>
- <http://www.ens-rennes.fr>
- <http://www.polytechnique.fr/concours>

V.B.2 Nombre de places offertes :


	MP et MPI
ENS Ulm (2018)	5
Polytechnique	57
ENS Cachan (2016)	28
ENS Rennes (2016)	4

V.B.3 Date des écrits :


- PSI du 18 au 25 avril 2019
- Le candidat devra imprimer sa convocation.

V.B.4 Résultats d'admissibilité :

- ENS ULM : 29 mai 2019
- ENS Rennes :
- ENS Paris Saclay (Cachan) :
- École Polytechnique : fin mai 2019


 **Visite médicale initiale obligatoire** pour les candidats admissibles à l'École Polytechnique :

Ne pas attendre la dernière minute pour réunir les documents qui devront être présentés lors de la visite médicale initiale obligatoire, inutile de rajouter un stress supplémentaire la veille des oraux !!

 Épreuve écrite d'informatique pour les admissibles

V.B.5 Dates des oraux :

- Épreuves orales ENS ULM : du 5 au 23 juin 2019
- Épreuves orales ENS Paris Saclay (Cachan) :
- Épreuves orales de l'École Polytechnique : du 03 juin au 10 juin 2019
- ADS de Physique
- Épreuves sportives obligatoires le vendredi 07 juin 2019

 Droit d'inscription supplémentaire de 100€ pour les candidats présentant les oraux de l'X.

V.B.6 Résultats d'admission :

- ENS Ulm : le 4 juillet 2019
- ENS Rennes :
- ENS Paris Saclay (Cachan) :
- École Polytechnique :

- Notes individuelles : le 17 juillet 2019 à 17h00
- Liste d'admission : le jeudi 25 juillet 2019 à 12h00

V.C Concours de l'École Polytechnique (filiales MP et PC) et de l'ESPCI (filiale PC)

Un droit d'inscription supplémentaire de 100 € sera demandé aux candidats admissibles qui souhaitent passer les épreuves orales.

Pièce spécifique pour l'inscription au concours de l'École Polytechnique :

- Certificat médical d'aptitude à faire compléter par un médecin au choix du candidat
- Certificat médical de l'ESPCI à faire compléter par un médecin au choix du candidat

N.B : Aucun aménagement lors des épreuves pour les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique.

Les épreuves d'évaluation physique et sportive (toutes filières) obligatoires :

- Épreuve de natation 50 m nage libre
- Épreuve de course 100 m pour les garçons et 60m pour les filles.
- Épreuve de course 1000 m pour les garçons et 600m pour les filles

V.C.1 Nombre de places (MP : École Polytechnique, PC : École Polytechnique et ESPCI)

Places offertes par option :	MP op. Physique et SI	MP option Info	PC
École Polytechnique	80	102	130
ESPCI			60
École polytechnique étranger : 50 places pour le concours CPGE	20 au minimum pour les filières MP		7 au minimum pour l'ensemble des filières PC, PSI et PT
ESPCI étranger			5

V.C.2 Sites internet :

- <http://www.polytechnique.fr/concours>
- <http://www.espci.fr>

V.C.3 Date des écrits :

Les 18,19, 23,24 et 25 avril 2019.

- Filière MP - Option Informatique

	Matin	Après-midi
Jeudi 18 avril	Mathématiques A (4 heures)	Français (4 heures)
Vendredi 19 avril	Mathématiques B (4 heures)	Informatique A (4 heures)
Mardi 23 avril	Physique (4 heures)	Langue vivante (4 heures)
Mercredi 24 avril	8h-14h - Mathématiques D (6 h)	-
Jeudi 25 avril	Mathématiques C (4 heures)	Info-Mathématiques (4 heures)

- Filière MP - Option physique et sciences de l'ingénieur

	Matin	Après-midi
Jeudi 18 avril	Mathématiques A (4 heures)	Français (4 heures)
Vendredi 19 avril	Mathématiques B (4 heures)	Physique et sciences de l'ingénieur (4h)
Mardi 23 avril	Physique (4 heures)	Langue vivante (4 heures)
Mercredi 24 avril	8h - 14h - Mathématiques D (6 h)	16h30 - 18h30 - Informatique B (2 h)
Jeudi 25 avril	Mathématiques C (4 heures)	Info-Mathématiques (4 heures)


- Filière PC

	Matin	Après-midi
Jeudi 18 avril	Mathématiques (4 heures)	Français (4 heures)
Vendredi 19 avril	Physique A (4 heures)	Chimie A (4 heures)
Mardi 23 avril	Physique B (4 heures)	Langue vivante (4 heures)
Mercredi 24 avril	8h - 14h - Physique C (6 h) 8h - 14h - Chimie B (6 heures)	16h30 - 18h30 - Informatique B (2 h)
Jeudi 25 avril	Physique-chimie (5 heures)	

V.C.4 Résultats d'admissibilité :

- Le mardi 11 juin 2019 à partir de 12h00.
- Les résultats seront affichés à l'école et diffusés sur le site de l'école et de l'ESPCI.

V.C.5 Épreuves orales

- Les candidats seront convoqués à la visite médicale pendant leur semaine de l'oral au même titre que les autres épreuves.
-  Ne pas attendre la dernière minute pour réunir les documents qui devront être présentés lors de la visite médicale initiale obligatoire inutile de rajouter un stress supplémentaire la veille des oraux !!

Groupe de Candidats	Calendrier des épreuves orales
Série 1	Du lundi 17 juin au dimanche 23 juin 2019
Série 2	Du lundi 24 juin au dimanche 30 juin 2019
Série 3	Du lundi 1er juillet au dimanche 07 juillet 2019
Série 4	Du lundi 08 juillet au dimanche 14 juillet 2019

V.C.6 Résultats d'admission :

- Notes individuelles : le mercredi 17 juillet 2019 à partir de 17h00.
- Listes d'admission : le jeudi 25 juillet 2019 à partir de 12h00.

V.D Concours Commun MINES-PONTS :

MP, PC et PSI : École des Ponts, ISAE SUPAERO, ENSTA, Telecom Paris Tech, Mines Paris Tech, Mines de Nancy, Mines de Saint-Etienne, IMT Atlantique (ex Telecom Bretagne), ENSAE Paris Tech (MP).

Épreuves écrites utilisées pour le concours TPE/EIVP et le concours Mines-Telecom (Les candidats des filières MP, PC et PSI inscrits à la fois au concours Mines-Télécom et au Concours Commun Mines-Ponts (CCMP) et admissibles à ces deux concours ne passent que les oraux CCMP)

Site internet : <http://mines-ponts>.

Convocation : L'élève devra l'imprimer à partir du site internet

Dates des écrits : 6-7 et 8 mai 2019

Dates admissibilité : Le 12 juin 2019 à partir de 18h00 sur le site internet

Oraux

- Dates des épreuves orales : du 24 juin au 21 juillet 2019
- Le numéro de série du candidat sera disponible sur Internet après la publication des résultats d'admissibilité :
- Les dates heures et lieux de passage seront consultables sur le site internet du concours le jeudi, 17h00, précédant chaque série d'oral. Le candidat devra imprimer son emploi du temps et le présenter sur les sites d'oraux.

Candidats	Affichage des passages d'oraux	Calendrier des épreuves orales
1ère série	Jeudi 20 juin 2019	du 24 juin au 30 juin 2019
2ème série	Jeudi 27 juin 2019	du 1 juillet au 7 juillet 2019
3ème série	Jeudi 4 juillet 2019	du 8 juillet au 14 juillet 2019
4ème série	Jeudi 11 juillet 2019	Du 15 juillet au 21 juillet 2019

Nombre de places offertes	MP	PC	PSI
École des Ponts ParisTech	80	38	55
SUPAERO (ISAE)	75	35	75
ENSTA	62	37	57
Telecom cursus Paris	65	23	23
Telecom cursus Sophia-Antipolis	18	8	8
Mines de Paris	50	24	36
Mines de Saint Etienne	48	41	45
Mines de Nancy	52	42	41
IMT Atlantique			
- cursus Brest-Rennes-Toulouse	85	67	65
- cursus Sophia Antipolis	3	3	3
ENSAE ParisTech	55	8	8
Chimie ParisTech	2	65	0

Publication des résultats :

- Les listes de classement et les notes seront disponibles le mercredi 24 juillet 2019 à partir de 18h00 sur le site internet <http://mines-ponts.fr>
- Admission : Le lundi 29 juillet 2019 à partir de 14h00

V.E Concours CENTRALE-SUPELEC :

Convocation :

- Aucune convocation n'est envoyée à l'élève et elle n'est pas obligatoire.
- Il est cependant conseillé de l'imprimer à partir du site <http://www.concours-centrale-supelec.fr>.

Date des écrits : les 9,10,13 et 14 mai 2019

Admissibilité :

- Les résultats seront publiés au mois de juin 2019 sur le site internet <http://www.concours-centrale-supelec.fr>.
- ENSEA : la liste des admissibles et les renseignements pratiques seront disponibles sur le site <http://www.ensea.fr>
- Pour l'École Navale
 - Les candidats devront obligatoirement passer une visite médicale auprès d'un médecin militaire afin d'être autorisé à concourir.
 - Les candidats admissibles seront convoqués par le service de recrutement de la Marine.

Oraux

- Les épreuves orales de l'EN se déroulent à Paris.
- Date des oraux : du lundi 24 juin au dimanche 21 juillet 2019
- Aucune convocation n'est adressée aux candidats.
- Dates et horaires de passage sur le site <http://www.concours-centrale-supelec.fr>
- Chaque candidat devra retirer une fiche de passage (prévoir une photo et une pièce d'identité) au plus tard 1 heure ouvrée avant leur première épreuve.



NB : Les candidats absents à au moins 1 épreuve orale (y compris l'épreuve de langue facultative pour les candidats l'ayant choisi à l'inscription), seront éliminés.

Publication des résultats : Sur le site: <http://www.concours-centrale-supelec.fr> (date non précisée)

Nombre de places indicatif / école		Filière MP	Filière PC	Filière PSI
Concours CentraleSupélec		263	152	175
Concours étranger CentraleSupélec		20	8	9
École Centrale de Lyon		127	62	82
SupOptique Institut d'Optique Graduate School		38	45	28
SupOptique étranger Institut d'Optique Graduate School		2	2	2
EC École Centrale de Lille		90	50	60
ECN École Centrale de Nantes		130	55	75
ECM École Centrale de Marseille		80	80	60
ECC École Centrale Casablanca		8	2	3
ENSEA École Nationale Sup de l'Électronique et de ses Applications		60	30	60
Arts et Métiers		40	20	260
UTT Université de Technologie de Troyes		20	20	?
EN École Navale		30	17	32

V.F Concours Communs INP (CCINP) :

Écoles du groupe Concours INP :

ENSMM Besançon, Bordeaux INP-ENSCBP, Bordeaux INP-ENSEIRB-MATMECA, ENSI Caen, EISTI Cergy-Pau, SIGMA Clermont-Ferrand, ISIMA Clermont-Ferrand, Grenoble INP-Ense, Grenoble INP-Ensimag, Grenoble INP-Esisar, Grenoble INP-Pagora, Grenoble INP-Phelma, ENSC Lille, CPE Lyon, ENSC Montpellier, ENSC Mulhouse, ENSEM Nancy, ENSG Nancy, ENSIC Nancy, Chimie ParisTech, Supméca Paris, ENSGTI Pau, ENSI Poitiers, ISAE-ENSMA Poitiers, ENSC Rennes, ECPM Strasbourg, ENGEES Strasbourg, Télécom Physique Strasbourg, SeaTechToulon, INP-ENSEEIH Toulouse, INP-ENSIACET Toulouse, ENAC Toulouse, ENSIAME Valencienne.

Écoles en banques d'épreuves :

- **Écoles militaires** (filière MP, PC, PSI) : École de l'Air Salon-de-Provence, École Spéciale Militaire Saint-Cyr
- **Écoles civiles** : EEIGM Nancy (PC-PSI), ENSAI Rennes (MP), ENSCI Limoges (MP-PC-PSI) Grenoble INP - Génie industriel (MP-PC-PSI), ENSGSI Nancy (MP-PC-PSI-TSI), ENSISA Mulhouse (MP-PC-PSI-TSI), ENSTIB Epinal (MP-PC-PSI-TSI), EOST Strasbourg

Sites internet : <http://ccp.scei-concours.fr>

Nombre de places offertes :

- MP : 153
- PC Physique : 608
- PC Chimie : 611
- PSI : 849


Les candidats doivent imprimer leur convocation à partir du 29 mars 2019 sur le site CCINP

Date des écrits : 29, 30 avril, 2 et 3 mai 2019

Résultats d'admissibilité : Le 12 juin 2019 à 20h00 sur le site internet

Oraux

- **Date des oraux** : Entre le 24 juin et le 20 juillet 2019.
- Les oraux se déroulent en **région parisienne**. Les lieux de passage seront affichés sur internet
- Les dates de passages seront communiquées le 18 juin 2019 à 14h00 sur internet.
- Chaque candidat devra impérativement, 48 heures avant le jour de sa première épreuve, **confirmer sa présence** et prendre connaissance de son planning pour les épreuves orales (sur le site ccp.scei-concours.fr - rubrique « Mon dossier » « accueil oral).

-  Tout candidat n'ayant pas effectué cette procédure sera considéré comme démissionnaire.
- Chaque candidat devra impérativement retirer sa feuille de passage sur le lieu de passage des épreuves orales à l'heure affichée sur internet.

Publication des résultats : Le 24 juillet 2019 à 20h00

V.G Concours e3a :

Le concours e3a rassemble :

- réseau POLYTECH (POLYTECH Annecy-Chambéry - POLYTECH Clermont-Ferrand - POLYTECH Grenoble - POLYTECH Lille - POLYTECH Lyon - POLYTECH Marseille - POLYTECH Montpellier - POLYTECH Nantes - POLYTECH Nice-Sophia - POLYTECH Orléans - POLYTECH Paris-Sud - POLYTECH Paris-UPMC - POLYTECH Tours)
- ENSIBS - ENSIM - ESBS - ESIPE Créteil - ESIR Rennes - ESIReims - ESIREM - ESIROI - ESIX Normandie - ESIAB - ESSTIN - ISAT - ISEL - ISIFC - ISIS - ISTIA - ISTY - SuP Galilée
- Ainsi que des Écoles en Banque de notes

Site internet : <http://www.e3a.fr>

Convocation : à télécharger et imprimer la convocation sur le site <http://www.e3a.fr>.

Dates des écrits :

- MP, PC : les 18,19 et 23 avril 2019
- PSI : les 18,19,23 et 24 avril 2019

Publication de l'admissibilité :

- Le samedi 8 juin 2019 à partir de 18 heures
- Les résultats seront envoyés par mail au candidat et publiés sur le site à partir de 18h00.

Dates des oraux : variables, chaque concours ou école organise son propre oral, se reporter à la notice des concours e3a.

Publication des résultats : Le lundi 29 juillet 2019 à partir de 14h00 sur le site internet

VI EPREUVES DES TIPE ET ADS

Pour l'année 2018-2019 le thème **TIPE** commun aux filières MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est intitulé : **TRANSPORT**

Les modalités d'évaluation du TIPE réalisé dans l'année **diffèrent selon les concours**.

VI.A Épreuve commune d'évaluation des TIPE, Concours Mines-Ponts, CCINP, e3a, et Centrale-Supélec :

Le candidat devra fournir et saisir en ligne sur le site SCEI plusieurs éléments au cours de l'année scolaire jalonnée en **4 phases** ci-dessous :

- **Phase 1 « TITRE »**, du 10 décembre 2018 au 11 janvier 2019 à 17h00 :
 - Saisie du titre
 - Saisie des motivations qui ont conduit le candidat à choisir ce sujet
 - Saisie de la justification de l'ancrage du sujet au thème de l'année
- **Phases 2 « MCOT »**, du 19 janvier 2019 au 7 février 2019 à 17h00 :
 - Saisie en ligne de la MCOT (Mise en cohérence des objectifs du TIPE)
 - En cas de travail en groupe, déclaration des différents membres via leur numéro candidat
- **Phase 3 « PRESENTATION »**, du 02 avril 2019 au 11 juin 2019 à 17h00
 - Télé-versement des supports de la présentation orale
 - Saisie en ligne du résumé en anglais (Abstract)
 - Saisie en ligne du DOT (Déroulé Opérationnel du TIPE)
 - Possibilité d'ajuster les positionnements thématiques et mots clés
 - Possibilité d'ajout de références bibliographiques complémentaires
- **Phase 4 « VALIDATION »**, du 12 juin 2019 au 19 juin 2019 à 12h00
 - Validation des Livrables par le professeur encadrant le TIPE



Le candidat doit s'assurer que toutes les informations demandées ont été saisies et que les documents à fournir ont été correctement téléchargés.

Le candidat devra visualiser et valider les fichiers téléchargés (au format pdf).

Toute information partielle ou illisible pourra entraîner l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Lieu de passage : IUT Paris, 143, avenue de Versailles 75016 Paris

Date de l'épreuve : entre le 24 juin et le 20 juillet 2019

Jour de passage : disponible à partir du 18 juin 2019 à 14 heures sur le site SCEI.

Heure de passage : disponible l'avant-veille du jour de passage de l'épreuve, sur le site <http://www.scei-concours.fr>.

Télécharger et imprimer la convocation, elle est nécessaire pour accéder à l'IUT

Déroulement de l'épreuve :

- Le candidat trouvera en salle d'interrogation le support de sa présentation (transmis sur SCEI).
- L'interrogation dure 30 minutes décomposées en 2 parties :
- Présentation du TIPE par le candidat (15 minutes, durée impérative, les examinateurs ont un chronomètre et n'hésite pas à interrompre le candidat !!!)
- Échange avec les examinateurs (15 minutes)
- Le candidat peut apporter les documents éventuellement préparés durant l'année (photos...) pour servir, s'il le désire, de support à son exposé.
- Toute information complémentaire est consultable en ligne sur le site SCEI à la rubrique TIPE.

VI.B Epreuve d'évaluation des TIPE, concours des ENS (filières MP, MPI et PC) :

Modalités à vérifier pour la session 2019 :

- **Les candidats admissibles devront transmettre un rapport écrit par internet** (taille et nombre de caractères limités)
- Ce rapport permet de présenter le travail et les méthodes utilisées. Il n'est pas évalué en tant que tel mais utilisé pour permettre aux examinateurs de prendre connaissance du travail.
- La page de garde du TIPE et les instructions pour la rédaction et le dépôt du document se téléchargent sur l'un des sites des ENS. **Le secrétariat du Lycée Louis Le Grand appose les cachets sur la page de garde après signature du professeur.**
- Évaluation : à partir d'une discussion entre le jury et le candidat, sur la base de ce rapport et sans exposé préalable du candidat.

VI.C Épreuve d'ADS, concours de l'École Polytechnique, filières MP et PC,


L'épreuve d'Analyse de Documents Scientifiques (ADS) a pour but d'évaluer dans quelle mesure les candidats ont acquis les qualités susceptibles d'être développées par l'activité « Travaux d'Initiative Personnelle Encadrés » (TIPE).

- Les candidats doivent indiquer **sur la fiche de renseignements Internet la discipline dominante de leur activité TIPE** pendant l'année du concours :
 - Mathématiques ou Physique dans la filière MP,
 - Physique ou Chimie dans la filière PC.Chaque candidat est interrogé dans la discipline qu'il a indiquée sur sa fiche d'inscription
- **Un dossier sur tablette** comprenant plusieurs textes ou documents relevant de la discipline indiquée par le candidat est fourni par l'examineur.
Les sujets des dossiers soumis aux candidats sont choisis sans référence aux thèmes inscrits au programme des activités TIPE des classes préparatoires.
- Le candidat dispose de **deux heures de préparation.**
- **L'interrogation dure 40 minutes** et se déroule en 2 parties :
 - Un exposé de synthèse de 15 minutes environ, illustré par la projection de la préparation du candidat
 - Un entretien de 25 minutes environ avec l'examineur, portant sur le contenu scientifique du dossier et sur la culture générale du candidat.
- **Deux examinateurs** se partagent les interrogations des candidats :
 - Un examinateur de mathématiques et un examinateur de physique dans la filière MP
 - Un examinateur de physique et un examinateur de chimie dans la filière PC.
- **Les qualités d'expression orale** sont largement prises en compte dans la notation de l'épreuve.


VII PROCEDURE COMMUNE D'INTEGRATION

Pour tout accès à son dossier, saisir son n° d'inscription et son code-signature confidentiel.
Seuls les candidats « classés » sont susceptibles d'être admis dans une école

VII.A Saisie de la liste de vœux :

- Sur internet exclusivement, sur le site <https://www.scei-concours.fr>
- Du 1er février au 26 juillet 2019 à 12h00
- S'informer sur l'ensemble des écoles avant d'effectuer le classement préférentiel sur le site Internet.
- Les candidats devront classer par ordre de préférence, toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer. Même pour l'admission à une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux !
- Les candidats devront éditer eux-mêmes leur liste de vœux.
- Après validation, un message sera envoyé sur l'adresse mail du candidat.
-  Après le 26 juillet 2019 - 12 heures, les candidats ne pourront ni modifier le classement de la liste de vœux ni ajouter une nouvelle école.
- Les candidats renoncent à l'admission dans toute école non classée dans leur liste de vœux

VII.B Proposition d'admission :

- Sur scei-concours.fr, onglet « Mon dossier »
- 1^{re} proposition : le lundi 29 juillet à 14h00
 - **Réponse du candidat entre le lundi 29 juillet - 14h00 et le mercredi 31 juillet 2019 - 17h00 : « OUI DÉFINITIF », « OUI MAIS », ou « NON MAIS »**
- NOUVEAU ! 2^{ème} proposition : vendredi 2 août à 14h00
 - **Réponse du candidat entre le vendredi 2 août – 14h00 et le dimanche 4 août - 14h00**
- Propositions suivantes : A partir de 14h00 mardi 27 août, mardi 3 septembre et mardi 10 septembre 2019
- Les candidats qui n'ont pas répondu « Oui définitif » à une proposition précédente devront consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) : entre le mardi 27 août 2018 – 14h00 et le jeudi 29 août _ 14h00 ; entre le mardi 3 septembre – 14h00 et le jeudi 5 septembre 2019 – 14h00 ; entre le mardi 10 septembre – 14h00 et le jeudi 12 septembre – 14h00.
- Dès lors qu'une proposition d'admission dans une école aura été faite le candidat ne pourra plus prétendre à l'admission dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.
- Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.
- Les candidats en « OUI MAIS » ou en « OUI DEFINITIF » absents le jour de la rentrée à l'école seront démissionnés de l'ensemble des écoles.
-  **Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'admission dans les écoles.**

VIII LIEUX DE PASSAGE DES CONCOURS ET HEBERGEMENTS.



Les sites internet des Écoles sont la meilleure source d'informations !

VIII.A Centres de passage des épreuves écrites, Académie de Paris

VIII.A.1 Les centres de passage

Les centres de passage sont indiqués sous réserve des modifications qui pourraient intervenir. Vérifier vos convocations !!

**Les élèves provinciaux peuvent et ont souvent un intérêt à choisir de passer les écrits dans le centre d'écrits dont dépend le lieu de résidence de leurs parents.
Cela permet parfois de limiter les trajets et de diminuer le stress !**

- **Concours X-ENS (filiale MP) et X-ENS-ESPCI (filiale PC)** : Il y a 2 centres d'écrits :
 - L'École Polytechnique pour les candidats des établissements situés à proximité de la ligne RER B
 - Le second site sera indiqué en février 2019
- **Concours MINES – PONTS** : Parc Floral de Paris, Hall de la Pinède – Route de la Pyramide 75012 Paris.
- **Concours CENTRALE – SUPELEC** :
 - Parc Floral de Paris, Hall de la Pinède - Route de la Pyramide 75012 Paris
 - Pour les candidats nécessitant des aménagements particuliers. : Ecole Centrale-Supélec, Plateau du Moulon 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif sur Yvette
- **Concours Communs INP(CCINP)** : Non précisé à ce jour
- **Concours e3a** : Non précisé à ce jour

VIII.A.2 Accès aux centres :

- Repérer les lieux de déroulement des épreuves à l'avance
- Choisir le mode de transport (voiture ou transport en commun)
- Estimer le temps nécessaire au trajet.
- Si possible, faire un essai avant le jour J et prévoir un « Plan B ».

VIII.A.3 Restauration :

- Pour le Parc Floral, nous vous conseillons de prévoir un pique-nique car les quelques points de vente du parc peuvent être saturés en raison du grand nombre de candidats.
- A l'École Polytechnique et dans les écoles d'une manière générale la restauration est possible sur place.

VIII.A.4 Hébergement :

Pour ceux qui auraient besoin d'un hébergement à proximité des centres d'écrits, anticiper et réserver au plus tôt, les candidats sont très nombreux !!

Une alternative à l'hôtel, la location d'une chambre ou d'un appartement à plusieurs par l'intermédiaire de sites spécialisés.

A titre indicatif, quelques hôtels et un ordre de grandeur des tarifs pour les chambres doubles :

- **Près du Parc Floral** (route de la Pyramide 75012 Paris) :
 - Hôtel Best Western**** Saint Louis 2bis, rue Robert Giraudeau 94300 Vincennes. 01 43 74 16 78 environ 140€
 - Hôtel du château**1, rue Robert Giraudineau 94300 Vincennes 01 48 08 67 40 - environ 100 € + petit déjeuner
 - Hôtel Daumesnil*** 50, avenue de Paris 94300 Vincennes. 01 48 08 44 10 - environ 140 € + petit déjeuner
 - Appart hôtel Adagio, 42 avenue de Paris, 94 300 Vincennes. 01 58 73 52 00 - à partir de 70 € la nuit
- **Près de l'école Polytechnique :**
 - Consulter le site de l'école, renseignements très complets sur les moyens d'accès et les possibilités de logement à proximité.
 - Possibilité de loger à l'ENSTA sur le site de l'École polytechnique
 - Attention les hôtels sont situés entre 1 à 3 km de l'École !

VIII.B Lieux de passage des épreuves orales :

Les épreuves orales se déroulent le plus souvent en région parisienne.



Veiller à organiser transport et hébergement dès réception des résultats d'admissibilité !

Concours ENS :

- ENS Paris 45 rue d'Ulm 75005 Paris,
- ENS Cachan 61 av du Président Wilson 94230 Cachan
- ENS Lyon 46, allée d'Italie 69364 Lyon
- École Polytechnique, Route de Saclay, 91128 Palaiseau

Pour les filières MP et PC, une journée d'oral a lieu à L'ENS Lyon.

Épreuves orales de langue obligatoire de l'ensemble des écoles à l'École Polytechnique.

Concours École Polytechnique :

- École Polytechnique, Route de Saclay, 91128 Palaiseau
- ESPCI 10 rue Vauquelin 75005 Paris
- ENS Cachan 61 av du Président Wilson 94230 Cachan

Filière MP, totalité des épreuves à l'École Polytechnique.

Filière PC, certaines épreuves, à l'École polytechnique, d'autres à l'ESPCI.

Filière PSI, certaines épreuves à l'ENS Cachan et des épreuves spécifiques à l'École Polytechnique.

Concours CENTRALE-SUPELEC :

- École CentraleSupélec, plateau du Moulon, 3 rue Joliot-Curie, 91190 Gif-sur-Yvette
- (Filière MP et PC)
- SUPELEC, plateau du Moulon, 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette (filière PC)
- Institut d'Optique, RD 128 - 2, av Augustin Fresnel, 91127 Palaiseau (filière PC)

Concours MINES-PONTS :

- Mines ParisTech (ENSM), 60 bd Saint Michel, 75006 Paris (Filière MP et PC)
- E.N.S.T.A, 828 bd des Maréchaux, 91762 Palaiseau (Filière PC)
- Centre Universitaire des Saints-Pères, 45 rue des Saints-Pères, 75006 Paris
- École des Ponts ParisTech, 6 et 8 av Blaise Pascal, 77420 Champs/Marne (Filière MP)
- TELECOM ParisTech, 46 rue Barrault, 75634 PARIS Cedex 13 (Filière PSI)
- ENSAE ParisTech, 3 av Pierre Larousse, 92245 Malakoff (Filière PSI)

Concours Communs INP (CCINP) :

- Les lieux de passage seront affichés sur Internet.
- Les épreuves ont généralement lieu à Paris.
- Les dates de passage seront communiquées le 18 juin 2019 à 14 heures sur Internet.

Concours e3a :

- Chaque concours ou école organise son propre oral.
- Se reporter à la notice e3a ou au site internet <http://www.e3a.fr> ainsi qu'aux sites internet des différents concours et écoles du concours e3a.

Des renseignements complets concernant les moyens d'accès sont détaillés sur les sites internet de chaque école

Certaines écoles proposent un hébergement sur place, les solliciter dès les résultats d'admissibilité

Les temps de trajet peuvent être conséquents. Il peut être judicieux de loger sur place pour éviter un stress de dernière minute, notamment pour Centrale Paris qui demeure difficile d'accès en transport en commun.

Un service performant d'accueil et d'hébergement des candidats est souvent mis en place par **les BDE**, bureaux des élèves de chacune des écoles.

Tous les renseignements utiles concernant les différentes possibilités d'hébergement sont communiqués sur **les sites internet de chaque école** au moment des résultats d'admissibilité.

Les candidats pourront également choisir de **loger en hôtel** (être vigilant dans ce cas pour organiser les transports de l'hôtel à l'école).

Exemples d'informations sur le logement que l'on trouve sur les sites des écoles :

- Concours Mines-Ponts
 - Trois possibilités de logement sont proposées dans la limite des places disponibles
 - à Paris intra-muros : La Maison des Mines 270 rue Saint Jacques 75005 PARIS
 - à Marne la Vallée : Résidence des élèves de l'ENPC, en priorité pour les candidats de la filière MP.
 - à l'ENSTA à Palaiseau , en priorité pour les candidats de la filière PC.
- Concours Centrale-Supélec
 - Hébergement en chambre individuelle possible, dans la mesure des places disponibles,
 - Les réservations se feront exclusivement en ligne à partir de la date de publication des résultats. Sur la page des résultats d'écrit, les candidats admissibles disposeront d'un lien pour accéder à la réservation en ligne.

VIII.C Internes à Louis le Grand :

- La PEEP a plaidé votre cause, l'administration confirme **l'ouverture de l'internat pendant les vacances de printemps** pour les candidats aux concours (46,35€/semaine).
La **cantine sera fermée** durant cette période.
- **L'internat ferme début juillet** et les oraux ne sont pas terminés. Pensez à vous informer auprès de l'administration pour connaître la date de fermeture de l'internat et à vous organiser pour trouver une solution d'hébergement sur Paris pendant cette période.
- **Dès le mois de mai**, n'hésitez pas à contacter le service logement de la PEEP LLG : nous avons chaque année des familles qui se proposent pour héberger les élèves pendant les oraux

PEEP LLG